

Interdiction de la pêche électrique dans l'Union européenne en 2021

Le Parlement européen a définitivement voté mardi l'interdiction totale de la pêche électrique dans l'Union européenne d'ici deux ans, une méthode accusée par les défenseurs de l'environnement et une partie du monde de la pêche de détruire l'écosystème des fonds marins.

L'utilisation du «courant électrique impulsionnel», qui sert à déloger les poissons des fonds marins pour les ramener dans les chaluts, sera totalement interdite à partir du 1er juillet 2021 et strictement réglementée d'ici là.

La pêche électrique n'est autorisée depuis 2007 qu'à titre dérogatoire dans la zone sud de la mer du Nord - la dérogation bénéficie principalement aux navires néerlandais - et dans la limite de 5% de la flotte opérant dans le secteur.

«C'est la fin de cette pratique désastreuse pour l'environnement et l'écosystème marin», s'est félicité l'eurodéputé français Les Républicains Alain Cadec, président de la commission de la pêche, dans un communiqué.

Lien article : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/interdiction-de-la-peche-electrique-dans-l-union-europeenne-en-2021-20190416>

